

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

FIPHFP

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n° 2013-07-05 du 4 juillet 2013 portant création et composition d'un groupe de travail du comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

NOR : AFSX1330474X

Le comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,
Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment ses articles 26, 36, 64, 97 et 98;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique;

Vu l'arrêté du 28 mars 2013 portant nomination au comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu la délibération n° 1 du comité national du FIPHFP en date du 7 novembre 2006 portant approbation du règlement intérieur du comité national du FIPHFP;

Vu la délibération n° 2007-05-04 du 24 mai 2007 modifiée du comité national du FIPHFP portant sur les modalités de dévolution par voie conventionnelle des financements du FIPHFP;

Vu la délibération du comité national n° 2013-05-06 du 29 mai 2013 portant sur la modification du règlement intérieur du comité national du FIPHFP;

Vu les articles 64 à 67 du règlement intérieur du comité national du FIPHFP du 7 novembre 2006 modifié;

Après en avoir délibéré,

Décide :

1. Il est créé un groupe de travail chargé d'élaborer des propositions au comité national.
2. La thématique de ce groupe de travail porte sur l'examen du projet de modification des conventions types du FIPHFP, en particulier des dispositions de l'article 8 de ces conventions types pour ce qui concerne les conditions dans lesquelles les parcours professionnels des agents en situation de handicap pourraient être évalués dans les bilans transmis au fonds par les employeurs publics dans le cadre de l'exécution de leur convention contractée avec le FIPHFP.
3. Le groupe de travail du comité national est composé des membres suivants :
Mme Maïté ERRECART.
Mme Monique ESCUDIE.
M. Bruno GENDRON.
Mme Marie-Claire FERBUS.
M. Bruno BESANCON.
M. Jacques ZEITOUN.
M. Michel LEVEQUE.
M. Christian NEGRE.
M. Bruno DEBOGES, à titre consultatif.
M. Patrick GESTIN.
M. Florian GUZDEK.
M. Didier MARGUERY.
Mme Annick PRADERES.
4. Le groupe de travail est appelé à se réunir à compter du 5 juillet 2013.
5. Le groupe de travail désignera un délégué lors de sa première réunion.

6. Le délégué du groupe de travail devra rendre compte des travaux du groupe et présenter ses conclusions lors de la dernière séance de la commission des aides et de la dernière séance plénière du comité national au titre de l'année 2013; à l'issue de cette séance plénière, le groupe de travail cessera ses activités.

7. Le directeur du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargé de la diffusion et de la mise en œuvre de la présente délibération, qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Délibération n° 2013-07-05 du 4 juillet 2013 portant création et composition d'un groupe de travail du comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique:

Nombre de membres présents: 17.

Prendent part au vote: 17.

Délibération adoptée par: 17.

Nombre de voix « Pour »: 17.

Nombre de voix « Contre »: 0.

Abstention: 0.

Fait le 4 juillet 2013.

Le président,
A. MONTANÉ

Le directeur,
J.-C. WATIEZ